

**SYNDICAT MIXTE DES GLIERES**

**REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2023**

**OBJET : CONVENTION 2023-2024 DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE SKI NORDIQUE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES GLIERES ET LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUE DE HAUTE-SAVOIE**

Le lundi 6 novembre 2023, à 16h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à Annecy, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

· Membres en exercice.....	12
· Présents au jour de la séance.....	8
· Ayant donné pouvoir.....	-
· Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre.....	-
- Abstentions.....	-

**PRESENTS**

Titulaires : Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS.

**ABSENT EXCUSE**

Bruno DUMEIGNIL

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 7 NOV. 2023

ARRIVEE  
3

M. le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Glières est autorité organisatrice de l'activité « domaine nordique » sur le Plateau des Glières. La gestion des activités nordiques est confiée à Haute-Savoie Nordic par le biais d'un contrat de délégation de service public.

Le Département de la Haute-Savoie, propriétaire du centre de vacances pour enfants et adolescents « La Métralière », sis au Plateau des Glières, en proximité immédiate de la Maison du Plateau, lieu d'accueil des activités nordiques, en confie l'exploitation à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie par conventionnement. Cette dernière assure le service de location de matériel de skis ouvert au public fréquentant le plateau.

Suite au constat de vétusté du dit matériel, le Syndicat Mixte des Glières a décidé, par délibération n° SMG-2023-008 du 5 juin 2023, de procéder à l'acquisition d'un parc de matériel neuf.

Il convient d'arrêter les modalités de mise à disposition de ce matériel neuf auprès de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, occupant et exploitant actuel des locaux appartenant au Département de la Haute-Savoie, afin d'en garantir le bon usage.

Il est proposé au Comité Syndical d'acter la convention de mise à disposition du matériel de ski nordique au titre de l'année 2023-2024, entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie.

### **Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** les termes de la convention au titre de l'année 2023-2024, de mise à disposition de matériel de ski nordique entre le Syndicat Mixte des Glières et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie.

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention ci-annexée et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** M. Le Président à procéder au recouvrement de la redevance selon les modalités définies dans la convention annexée.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières  
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après  
transmission au Représentant de l'Etat le : 07 NOV. 2023  
et publication le :

07 NOV. 2023

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 7 NOV. 2023

ARRIVEE  
3

## SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

### REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2023

**OBJET :** Entretien des pistes pastorales de l'Association Foncière Pastorale de Dran- Ablon-Cruet : demande de subvention de l'AFP au titre de l'année 2023

Le lundi 6 novembre 2023, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte

· Membres en exercice.....	12
· Présents au jour de la séance.....	8
· Ayant donné pouvoir.....	-
· Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre.....	-
- Abstentions.....	-

### PRESENTS

Titulaires : Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Marcel CATTANEO, Marie-Louise DONZEL-GONET, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS.

### ABSENT EXCUSE

Bruno DUMEIGNIL

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 7 NOV. 2023

ARRIVEE

3

M. le Président indique que l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Dran-Ablon-Cruet entretient les pistes qu'elle a construites sur le plateau de Dran, pour garantir le meilleur accès aux différents alpagistes, propriétaires et autres usagers qui peuvent librement accéder au secteur, en dehors de tout usage motorisé.

Depuis 2018, le Syndicat Mixte des Glières accorde à l'AFP une subvention permettant de réaliser des travaux conséquents (apport de gravier et la location d'un rouleau).

Au vu des résultats positifs obtenus, l'AFP a souhaité renouveler l'opération en 2023 et a sollicité auprès du Syndicat Mixte des Glières, une subvention de 2 000 € sur une dépense estimée à 2 500 € TTC.

Considérant que l'intérêt de conserver ces pistes a été confirmé dans le cadre du schéma de desserte forestière, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet, soit 80 % du montant de la dépense prévisionnelle.

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet au titre de l'année 2023,

**AUTORISE** le versement de la subvention de 2 000 € à l'AFP de Dran-Ablon-Cruet,

**DIT** que le versement s'effectuera en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé en original par le trésorier. Si le montant de la dépense effectivement réalisée est inférieur au montant prévisionnel pris en compte pour le calcul de la subvention (2 500 €), cette dernière sera ajustée au prorata (80%) de la dépense réalisée.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières  
François EXCOFFIER



*Rendu exécutoire après  
transmission au Représentant de l'Etat le :  
et publication le :*

07 NOV. 2023

07 NOV. 2023

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 7 NOV. 2023

ARRIVEE  
3